

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche MIME et du Doyen de la faculté des Sciences Économiques et Sociales

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la **licence DEG – Economie et Gestion – tous parcours** :

Président-e : Pascal CUVILIER

Co-président : Xavier CHOJNICKI

Membres : Laurence BROZE  
Nathalie CHUSSEAU  
Hubert DUPONT

Art. 2 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la double **licence Economie et Sociologie** :

Président-e : Pascal CUVILIER

Co-président : Xavier CHOJNICKI

Membres : Laurence BROZE  
Nathalie CHUSSEAU  
Hubert DUPONT  
José CALDERON

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 3 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.



Fait à Lille, le 20 avril 2018

Jean-Christophe CAMART